

GESTION DES GOÉLANDS COMPTE RENDU DE RÉUNION

Une réunion s'est tenue le 17 février 2004 de 14 :00 hres à 16 :15 hres à l'Hôtel de Ville de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au 139 Boul. Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines.

L'ordre du jour a été le suivant :

- 1- Présentation des participants
- 2- Introduction et buts de la réunion (Pierre Légaré)
- 3- Problématique associée aux goélands (Tour de table)
- 4- Gestion effectuée par le Service Canadien de la Faune
- 5- Conclusion et suivis

- 1- La liste des personnes convoquées et celle des participants sont jointes en annexe.
- 2- Introduction et buts de la réunion.

La réunion est tenue suite à un engagement d'Intersan devant le Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement visant à élaborer un plan d'action en vue de gérer la problématique des goélands avec les intervenants concernés. L'objectif est de minimiser les inconvénients associés à la présence de goélands sur le site de Sainte-Sophie et aux alentours. La ville de Sainte-Anne-des-Plaines a accepté de mettre ses locaux à la disposition des participants en vue de la tenue de la réunion.

- 3- Problématique associée aux goélands

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Pour la ville, il s'agit d'un problème qui touche principalement les agriculteurs au voisinage du site et il est constaté que le problème semble s'amplifier avec les années.

La ville souhaite donc voir se mettre en place des méthodes de contrôle efficaces de manière à ce que le phénomène soit bien géré à l'aide des techniques appropriées.

UPA

Pour l'UPA, les goélands sont nuisibles aux activités agricoles de diverses manières en mangeant les vers lors des labours, sont présents en grand nombre au moment des récoltes et mangent les petits rongeurs, grenouilles et laissent leurs fientes sur les récoltes ce qui présenterait un risque de contamination. Le phénomène serait en progression constante. Lors des assemblées syndicales, les membres demandent que soient faites des pressions auprès des autorités gouvernementales pour que des mesures de contrôle soient prises.

Agriculteurs

Pour les agriculteurs du voisinage, il est souligné que les goélands sont en très grand nombre, surtout au printemps. Ils apportent des détritiques qui diminuent la qualité des récoltes. Ils picorent les plantules en ralentissant ainsi leur croissance. Il en résulte des pertes économiques directes et indirectes. On s'interroge à savoir qui assumera les pertes économiques. Comme l'oiseau est protégé, il devrait y avoir des compensations si des dommages sont observés. Le phénomène de présence des goélands aurait été très intense en 2003, en particulier lors de la mise en œuvre d'un programme d'effarouchement par Intersan. Il n'est donc pas acceptable de protéger ces oiseaux nuisibles au détriment des producteurs agricoles.

MAPAQ

Le MAPAQ s'intéresse à la cohabitation des sites d'enfouissement et des activités agricoles. On doute de l'efficacité des méthodes d'effarouchement et considère que l'avenue à privilégier consiste à recouvrir les déchets et à diminuer la taille du front de déchets. Un avis préparé par le MAPAQ est joint au compte rendu en annexe.

Association de protection du lac l'Achigan

Pour l'APLA, la présence des goélands sur le lac l'Achigan est en constante progression depuis 3 ans. Entre août et octobre, les goélands se posent sur le lac vers 5 heures le soir et repartent le lendemain matin, sur une partie du lac vouée à la conservation. Ces goélands constituent une source de contamination de l'eau, sont un vecteur de maladies et leurs plumes en grand nombre représentent une pollution esthétique sur le lac et les rives.

Les démarches entreprises avec le SCF ont conduit à identifier des méthodes d'effarouchement qui sont difficilement applicables, voire inapplicables dans le contexte.

Municipalité de Saint-Hippolyte

La municipalité regroupe un grand nombre de villégiateurs et la venue des goélands constitue une préoccupation majeure. Des études ont montré que les lacs de la région étaient en voie d'eutrophisation d'une manière inquiétante et des mesures de gestion environnementale ont été mises en place.

Les goélands en raison de leur nombre constituent une menace pour la qualité de l'eau et la santé publique, compromettant la baignade. Ils sont donc susceptibles de générer des impacts économiques négatifs en limitant les activités de villégiature. Il est estimé que les goélands apportent dans leurs fientes autant de phosphore que l'ensemble des activités humaines autour du lac annulant ainsi l'effet des mesures de protection environnementales prises par la municipalité.

Il est donc essentiel de diminuer leur présence et d'adopter des mesures pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de goélands.

MENV

Le MENV doit s'assurer que la problématique des goélands est gérée par les propriétaires de sites d'enfouissement. On cite l'exemple du dernier décret accordé à BFI qui prévoit l'instauration d'un programme de contrôle des goélands.

Il n'existe pas de solution miracle et la présence des goélands sur un site d'enfouissement est liée au tonnage que reçoit le site et aux heures d'opération. La réduction de l'aire d'alimentation est la mesure la plus efficace.

Dans la région des Laurentides, la problématique la plus importante serait au site de Sainte-Sophie. Le MENV a reçu une seule plainte relativement aux goélands au site de Sainte-Sophie.

INTERSAN

Intersan confirme son intention de ne pas tolérer la présence ni la nidification de goélands sur son site. L'effarouchement n'est pas nouveau et va se poursuivre de manière intensive au cours de la saison qui vient en accordant une attention particulière au voisinage et en collaborant avec les agriculteurs voisins pour diminuer l'importance des problèmes. On s'assurera également qu'il n'y aura pas de nidification sur le site.

Les méthodes utilisées comprennent l'utilisation des faucons, les fusées crépitantes et le recouvrement journalier.

La compréhension des déplacements des goélands n'est pas simple et il s'agit d'oiseaux intelligents et opportunistes.

D'autres sites exploités par la compagnie en Ontario et aux États-Unis ont des permis d'abattage et il s'avère que cette méthode est très efficace pour repousser les oiseaux envahissants.

4- Gestion effectuée par le Service Canadien de la Faune

Le SCF effectue la gestion des goélands en vertu du règlement sur les oiseaux migrateurs qui découle de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Il s'agit d'une convention internationale qui protège les oiseaux migrateurs datant du début du siècle.

En vertu de cette réglementation ces oiseaux ne peuvent donc être chassés mais des permis d'abattage peuvent être donnés si le ministre considère que cette solution est efficace. Ces oiseaux peuvent toutefois être effarouchés de manière légale.

Les goélands sont un « système ouvert » et ils peuvent voyager sur de grandes distances. Les données montrent que le nombre de couples nicheurs s'est plus ou moins stabilisé au Québec. En période de nidification, les couples sont sur les colonies alors qu'ils se regroupent après la nidification et recherchent des dortoirs. Les goélands se reproduisent à partir de l'âge de 2 ou 3 ans et peuvent vivre jusqu'à une quinzaine d'années.

Les deux principales colonies de la région se trouvent à environ 45 Km à et sont à l'île de la Couvée (15 213 couples) et à l'île Deslauriers (50 810 couples).

Des efforts intensifs de baguage menés dans la région de Toronto dans les années 90 ont montré que ces oiseaux pouvaient se déplacer sur de très grandes distances.

Il n'y a pas de techniques de contrôle simples et la solution de les éliminer n'est pas évidente car ils vont se déplacer et nicher ailleurs. Il n'est pas non plus évident qu'il y a un lien direct entre les goélands du site de Sainte-Sophie et ceux du lac l'Achigan.

Le SCF est donc disposé à émettre les permis d'effarouchement nécessaires pour limiter les inconvénients mais ne croit pas que l'abattage systématique soit une solution.

5- Conclusion

En conclusion, pour les participants, il est évident que il y a une impression que la problématique des goélands s'est accentuée au cours des dernières années même si les données fournies par le SCF semblent montrer une stabilisation de la population.

En second lieu on comprend mal la justification de la loi qui protège ainsi des oiseaux qui causent des dommages, sans que des compensations y soient associées comme pour d'autres espèces.

Intersan entend maintenir et accentuer son programme d'effarouchement en vue de limiter les inconvénients associés à la présence de ces oiseaux.

Il est donc convenu qu'il est nécessaire de mieux comprendre le phénomène et à cet égard, les propositions suivantes sont faites :

- Intersan s'engage à effectuer une vérification sur les sites potentiels de nidification à proximité du site et en particulier la carrière.
- Un projet pilote de recherche scientifique sera mené conjointement avec Intersan et le SCF en vue de :
 - Évaluer l'efficacité de l'abattage sélectif sur le site d'Intersan comme méthode d'effarouchement ; Pour ce faire le SCF émettra un permis scientifique.
 - Identifier ou marquer des goélands fréquentant le site et mettre sur pied un système d'observation permettant de repérer les oiseaux marqués en vue de mieux comprendre leurs déplacements. La Municipalité de Saint-Hippolyte et l'APLA apporteront leur soutien à ce volet du programme par le biais d'observateurs bénévoles.
- Émettre un permis d'effarouchement dans un périmètre élargi autour du site d'Intersan pour appuyer les efforts des agriculteurs;
- Appuyer les démarches des agriculteurs qui désireront se procurer un permis d'effarouchement;

Intersan assurera le suivi de l'application des mesures énoncées ci-haut.

Liste des contacts

- UPA
- MAPAQ
- Producteur voisin
- MENV
- APLA
- INTERSAN
- Municipalité de St-Hippolyte
- TECSULT
- Service canadien de la faune
- Ville de Ste-Anne-des-Plaines

Annexe

AVIS DU MAPAQ

Note au lecteur

**Veillez vous référer au document DB42 concernant l'avis du
MAPAQ déjà déposé au dossier**